

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN**

Séance du 27 septembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
10	10	7

Date de la convocation : 17.09.2018
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Virginie THOBOR, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Mesdames BAZZONI, HULIN, SAINTE-LUCE et THOBOR,
Messieurs JARNET, LEROUGE et LIENARD

ABSENTE : Madame BOBONY

ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs BISSON et LAUBERTHE

PROCURATION : Monsieur BISSON à Madame THOBOR, Monsieur
LAUBERTHE à Madame HULIN

Objet de la délibération
Mise à jour du tableau des effectifs -
Suppression de postes

Rapporteur : Mme Thobor

SECRETARIE DE SÉANCE : Madame HULIN

n° 13.2018

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou non, nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter régulièrement le tableau des effectifs pour tenir compte de l'évolution des besoins,

CONSIDÉRANT l'avis du Comité Technique du 19 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

DECIDE,

Article unique : de supprimer, à compter du 1er octobre 2018, les 4 postes suivants et d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié présenté en annexe :

- **Filière administrative :**

- 1 poste d'attaché, catégorie A, à temps complet,
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif, catégorie C, à temps complet

Pour extrait conforme,
Lieusaint, le 3 octobre 2018

Michel BISSON
Président du CCAS



Le Président :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

**TABLEAU DES EFFECTIFS
ETAT DU PERSONNEL AU 01/10/2018**

EFFECTIF TITULAIRE OU STAGIAIRE		GRADE OU EMPLOIS	CAT	Effectifs budgétaires	Postes pourvus	Dont Temps Non Complet
FILIERE ADMINISTRATIVE						
	Attaché		A	0	0	
	Rédacteur principal 1ère classe		B	1	1	
	Rédacteur principal 2ème classe		B	0	0	
	Adjoint adm pal de 2ème classe		C	0	0	
	Adjoint administratif 2ème classe		C	1	1	
FILIERE SOCIALE						
	Assistant socio-éducatif		B	1	1	
TOTAL TITULAIRE OU STAGIAIRE				Sous Total	3	3
					3	0

++

EFFECTIF NON TITULAIRE (postes pourvus)

EFFECTIF NON TITULAIRE (postes pourvus)		GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES (1)	Secteur Effectif (2)	Effectif	Rémun (3)	Contrat (4)
Temps Plein							
Sous Total					0		
TOTAL EFFECTIF NON TITULAIRE					0		